

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : SIFUREP – retrait de la commune de Carrières-sur-Seine

Rapporteur : Annie Bach

Depuis 1905, le syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) a pour mission d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Ile de France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Par circulaire n° 2024-11, le SIFUREP a adressé aux communes membres une consultation quant au retrait de la ville de Carrières-sur-Seine du Syndicat.

La commune de Carrières-sur-Seine dans les Yvelines a demandé son adhésion au SIFUREP, au titre des compétences « services extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires » lors de la séance de son conseil municipal du 22 juin 2020. Son adhésion au syndicat a été définitivement approuvée par arrêté inter préfectoral du 25 mai 2021.

La commune de Carrières-sur-Seine a manifesté son souhait de se retirer du Syndicat par délibération en date du 27 novembre 2023.

Lors de sa séance du 11 juin 2024, le comité syndical du SIFUREP a délibéré à l'unanimité sur le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la restitution de cette compétence doit être décidée par des délibérations concordantes du comité syndical du SIFUREP et des conseils municipaux des communes membres.

Le SIFUREP précise que, si la commune ne délibère pas dans les trois mois suivant la réception de la délibération du SIFUREP, le silence de la Ville vaudra refus exprès à la décision de restitution de la compétence cimetièrè, empêchant ainsi la ville de Carrières-sur-Seine de pouvoir exercer sa compétence directement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP.